

**DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
MAIRIE DE LES OMERGUES**

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un et le dix-sept juin à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de LES OMERGUES, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain COSTE, Maire.

Présents : Mesdames BOUCHET Françoise, COSTE Sylvie, et Messieurs COSTE Alain, BUCHER Lionel, CHESNEAU Benjamin, DE BRUYNE Vincent, FOLCHER Max et KATSAOUNIS Bruce et TASSIN Michel.

Absents excusés : Madame KATSAOUNIS Carole et Monsieur CONDAMINE Jean-Marie.

Secrétaire de séance : Monsieur CHESNEAU Benjamin

Convocation du 11/06/2021

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 9

Monsieur donne lecture du compte rendu du conseil municipal du 06 mai 2021, lequel est adopté à l'unanimité.

1. VIREMENTS DE CREDITS BUDGET LOTISSEMENT - BUDGET PRINCIPAL.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la commune a une facture à régler sur le budget lotissement et que les crédits prévus à certains chapitres du budget lotissement de l'exercice 2021 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

BUDGET PRINCIPAL :

Dépenses investissement :

020- dépenses imprévues	- 2 620.00 €
27- autres immobilisations financières	
2763 – Créances sur des collectivités et établissements publics	+ 2 620.00 €

BUDGET LOTISSEMENT :

Dépenses fonctionnement :

60- achat et variation de stocks

6045 - Achats d'études, prestations de services (terrains à aménager)	+ 2 620.00 €
---	--------------

Recettes fonctionnement :

71355 -042 Variation des stocks de terrains aménagés	+ 2 620.00 €
--	--------------

Dépenses investissement :

3555 -040 Terrains aménagés	+ 2 620.00 €
-----------------------------	--------------

Recettes fonctionnement :

16- emprunts et dettes assimilés

1687 - Dettes envers les collectivités et établissements publics locaux et autres dettes	+ 2620.00 €
--	-------------

Le Conseil Municipal, à l'unanimité donne un avis favorable à ce virement de crédit.

2. PRODUITS IRRECOURVABLES, ADMISSION EN NON-VALEURS BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que malgré de nombreuses poursuites la Trésorerie de SISTERON présente un état des produits irrécouvrables pour le budget principal et le budget de l'eau.

Budget principal : 305.00 euros

Budget eau et assainissement : 129.30 euros

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil, à l'unanimité,

- **Approuve l'admission en non-valeurs relative au budget principal pour un montant de 305.00 euros**
- **Refuse l'admission en non-valeurs des produits irrécouvrables relatifs au budget eau et assainissement d'un montant de 129.30 € et demande que les poursuites soient relancées.**

3. INFORMATION TRANSFERT COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT A LA CCJLVD

Il est proposé d'organiser une réunion publique.

Une demande doit être faite à la CCJLVD de faire parvenir les dossiers (eau et ordures ménagères) par mail à la mairie afin de les transmettre à l'ensemble des conseillers.

En l'état actuel le conseil municipal est opposé au transfert des compétences à la CCJLVD.

4. QUESTIONS DIVERSES.

- **CONVENTION D'ENGAGEMENT POUR LE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE POUR LES COMMUNES HORS PERIMETRE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE.**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'une administrée de la commune de Les Omergues a besoin de repas à domicile, et la Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale propose ce service.

Monsieur le maire présente la convention et explique que le coût de ce service pour la commune serait de 1.00 euros par repas livré.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la convention d'engagement pour le portage de repas à domicile pour les communes hors périmètre avec la communauté de communes des Baronnie en Drôme Provençale et la participation de la commune de Les Omergues à hauteur de 1.00 euros par repas livré et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

- Information sur le PLU.
- Traversée du village : réception de l'étude de la DDT avec un ou deux plateaux traversants – Monsieur BUCHER relance l'idée d'une zone 30 km, il est demandé de budgétiser le coût pour le prochain conseil.
- Des administrés sont opposés à la pose des compteurs linky, leurs courriers de refus a été transmis au SDE 04, qui n'étant pas compétant les a fait suivre à ENEDIS. ENEDIS doit leur répondre.
- Lettre de Mme STROCCHIO Christiane qui demande des travaux dans son logement.
- Monsieur TASSIN signale un problème de numéros de lots des coupes de bois indiqués sur les factures.

La séance est levée à 20h.

Le Maire,

Alain COSTE,